

30-4-74

Une interview de

M. Marius AUTRAN, membre du Conseil de région :

« L'ASSEMBLEE REGIONALE NE DOIT PAS ETRE POUR LE POUVOIR UN MOYEN DE RANÇONNER UN PEU PLUS LES CONTRIBUABLES... »

M. Marius Autran, adjoint au maire de La Seyne, siège au Conseil régional, les villes de plus de 30.000 habitants ayant un siège au sein de cette assemblée. Le député-maire de La Seyne y siège également mais, en sa qualité de parlementaire. Il nous a semblé faire œuvre d'information que de demander à M. Marius Autran de nous donner ses impressions sur la vie même de l'assemblée régionale qui fonctionne depuis le début de l'année 1974.

« Le Conseil régional est, disons, en rodage. En trois mois, j'ai assisté à douze réunions : assemblées générales, réunion du bureau dont je suis membre, réunions de la commission de l'Education Nationale et des Affaires culturelles.

Après la mise en place et la mise en route, nous avons procédé au vote du budget qui avait été préparé par le préfet de région.

« La première constatation qui s'impose c'est, au travers du vote du budget, les pouvoirs très limités du Conseil régional qui discute et vote un budget préparé par l'administration de tutelle et donne son avis (sans plus) sur les crédits d'Etat affectés à la région.

« Autre constatation : les finances du Conseil régional sont d'une insuffisance manifeste (4 milliards d'anciens francs, soit le budget investissement de la ville de La Seyne). Les ressources en

l'occurrence les crédits de l'Etat sont ridicules et ne proviennent que du produit des cartes grises et des permis de conduire. L'administration compte étoffer le budget par le truchement d'impôts nouveaux...

« Dès le départ, nous avons (la gauche) marqué notre volonté de refuser une telle pratique et de 15 F par habitant, nous avons réduit à 11 F l'impôt régional.

BIENTOT UNE 3^e COLONNE SUR LES FEUILLES D'IMPOTS

Il n'en demeure pas moins exactique, bientôt les feuilles d'impôts des contribuables passeront de deux à trois colonnes. En effet, à la colonne des impôts locaux, à celle des impôts du département viendra s'ajouter celle des impôts de la région...

L'INTERET SUR LE PLAN REGIONAL

« L'intérêt du Conseil régional c'est qu'il doit permettre une disponibilité de crédits spécifiques à la région.

Nous avons orienté l'utilisation de ces crédits vers :

- L'aménagement des accès aux plages ;
 - L'ouverture des forêts au public ;
- (pour La Seyne, nous avons fait inscrire le projet de construction

d'un barrage collinaire en forêt de Janas qui permettra la circulation d'un micro-climat dans le massif du Cap Sicié).

- Aide à la mytiliculture ;
- Assainissement du littoral (problème du traitement des eaux usées rejetées par les émissaires).
- Incinération des ordures ménagères.
- Lutte contre les inondations (dégâts des eaux pluviales), c'est ainsi que la région participera peut-être à la dernière tranche des travaux entrepris pour régulariser le cours du ruisseau de Vignelongue.
- Aide à l'industrialisation qui est liée à la défense de l'emploi.

POUR REALISER : UN EMPRUNT

« Pour réaliser le Conseil régional a été dans l'obligation d'emprunter 15 milliards d'anciens francs. Le remboursement de cet emprunt à raison de un milliard par an nous conduira à une augmentation de la troisième colonne s'il n'y a pas rapidement transfert de ressources de l'Etat à la région.

« Pour ces raisons, nous sommes inquiets... Cette inquiétude est d'autant plus sérieuses qu'à la communion de l'Education nationale et des Affaires culturelles, nous ne disposons d'aucun crédit de l'Etat, qui essaye de faire intervenir la région pour

compléter le financement de certaines opérations lancées par lui...



« L'action de cette communion se résume au travers de quatre vœux :

- a) Protestation contre l'insuffisance des postes de professeurs d'éducation physique (il en manque soixante-neuf dans le Var).

b) Maintien et réouverture des classes rurales fermées pour insuffisance de crédits.

c) Affectation d'un professeur agrégé de sciences économiques au Centre universitaire du Var.

d) Encouragement au folklore provençal et, à ce propos, j'estime que maintenir des traditions, ce n'est pas être retardataire car le passé est valorisant.

« Pour le moment donc des études et des vœux et la conclusion c'est que l'assemblée régionale peut être valable. Pas dans sa forme actuelle, car il faut que cette assemblée soit élue au suffrage universel, qu'elle ne soit pas sous la tutelle permanente du préfet de région, qu'elle dispose d'un budget réel grâce à d'importants transferts de crédits d'Etat.

Enfin, l'assemblée régionale ne doit pas être pour le pouvoir un moyen de rançonner un peu plus les contribuables...

Pour ma part, j'ai confiance dans un avenir proche qui peut nous laisser envisager des changements nécessaires et souhaitables ».

(Propos recueillis par Marc COULET.)

NOTRE PHOTO : M. Marius Autran.